

Conseil départemental

REGLEMENT

Prêt direct de documents sonores, audiovisuels et imprimés

Article 1^{er} : Inscription et carte d'utilisateur

L'inscription est gratuite.

Un imprimé de demande de carte devra être rempli. Pour les mineurs, il devra comporter l'autorisation d'un responsable.

L'inscription est concrétisée par la remise d'une carte individuelle valable douze mois, de date à date, par la suite reconduite au terme de chaque année. Celle-ci est strictement personnelle et devra être restituée en cas de changement de domicile hors du Département de la Haute-Garonne.

L'utilisateur ou son responsable légal est, dès l'enregistrement du prêt, personnellement responsable des emprunts effectués avec sa carte. De ce fait, la perte ou le vol de cette carte doivent être immédiatement signalés au personnel de la Médiathèque du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Le renouvellement d'une carte, en cours de validité, perdue ou volée fait l'objet d'un paiement dont le montant est fixé à 5 euros.

Article 2 : Conditions de prêt

Le prêt est gratuit.

1°- Règles du prêt :

Chaque titulaire de carte peut emprunter, pour une durée d'un mois :

- 5 livres
- 5 documents sonores (audiolivres ou disques compacts)
- 2 magazines
- 4 partitions
- 2 DVD (1 DVD cinéma + 1 DVD musical ou documentaire).

2° – Sanctions encourues par l’usager :

L’usager est responsable des documents qu’il emprunte.

- En cas de perte ou de détérioration des documents empruntés :

En cas de perte ou de détérioration de ceux-ci, hors documents audiovisuels, leur remboursement sur la base du prix dans le commerce sera exigé.

Les documents audiovisuels perdus ou détériorés ne doivent en aucun cas être rachetés dans le commerce par l’usager. Ils devront obligatoirement être remboursés au prix d’achat par la Médiathèque du Conseil Départemental de la Haute-Garonne, afin de respecter le droit de prêt.

En cas de détériorations répétées, l’usager peut perdre son droit de prêt de façon provisoire ou définitive.

- En cas de non-retour des documents empruntés :

En cas de non-retour des documents prêtés ou de leur non remboursement dans un délai de trois mois, l’usager sera suspendu de droit de prêt.

La suspension durera jusqu’au remboursement ou jusqu’au retour des documents.

3° - Conditions particulières concernant les mineurs :

La Médiathèque du Conseil Départemental de la Haute-Garonne ne peut être tenue pour responsable du contenu des livres empruntés par les mineurs. Il appartient à leurs responsables légaux de vérifier si les lectures de leurs enfants correspondent à leur souhait.

4° - Respect des droits de propriété intellectuelle :

L’usager doit respecter les droits de propriété intellectuelle afférents aux documents prêtés et notamment, leur droit d’utilisation mentionnés sur le contenu du document et dans la notice bibliographique.

Article 3 : Sauvegarde des documents

Afin de bénéficier le plus longtemps possible de documents en bon état, les usagers sont tenus de prendre soin des documents qui leur sont prêtés.

Il ne saurait être toléré qu’ils salissent, écrivent, soulignent ou surlignent sur les ouvrages, cornent ou plient les pages des livres.

L’usager ne doit ni mettre ses doigts sur les DVD et les CD, ni les cogner, ni les laisser près d’une source de chaleur ou dans une voiture en plein soleil et doit les remettre dans leur boîtier après chaque écoute. Leur boîtier étant fragiles, ils doivent être manipulés avec précaution.

Les codes-barres apposés sur les documents ne doivent être ni arrachés ni détériorés.

L'utilisateur doit s'assurer de l'état des documents qu'il emprunte et signaler toute anomalie.

L'emprunteur n'est pas autorisé à réparer lui-même ou à faire réparer les documents détériorés. Les documents seront restaurés à la Médiathèque du Conseil Départemental de la Haute-Garonne par des agents qualifiés disposant d'un matériel adéquat.

Article 4 : Accès dans les véhicules musibus, bibliobus ou mediabus

L'accès est interdit aux animaux, à l'exception des chiens guides d'aveugles.

A l'intérieur des véhicules, les mineurs sont sous la responsabilité de leurs représentants légaux. Les agents de la Médiathèque du Conseil Départemental de la Haute-Garonne n'ont pas pour mission d'encadrer et de surveiller les mineurs venus seuls.

Il y est interdit de fumer, manger ou boire.

Une tenue et une attitude correcte sont exigées.

Article 5 : Respect du présent Règlement

Le présent règlement est affiché dans les véhicules de prêt direct.
Tout usager s'engage à respecter les clauses du présent règlement.

Article 6 : Confidentialité des informations relatives aux usagers

Les informations personnelles sont recueillies dans le formulaire d'inscription, avec le consentement explicite de l'utilisateur, ont pour finalité l'inscription à l'accès aux services proposés par la médiathèque. Il est possible à tout moment retirer son consentement en mettant fin à l'adhésion.

Les données personnelles fournies font l'objet d'un traitement informatique. Elles sont conservées 1 an pour les données d'inscription et 3 mois pour les prêts.

La Médiathèque Départementale de la Haute Garonne est la responsable du traitement et les destinataires des données sont exclusivement les services de la médiathèque du Conseil Départemental de la Haute Garonne. Aucune donnée collectée ne fait l'objet d'un transfert en dehors de l'Union européenne.

Conformément au Règlement Général de Protection des Données, RGPD, et à la loi informatique et informatique modifiée, il est possible de bénéficier d'un droit d'accès, de rectification des informations. Il est également possible de définir le sort de des données après le décès. L'opposition au traitement informatique des données entraînera le désabonnement.

L'ensemble des demandes doivent être adressées, en justifiant votre identité, par via le formulaire en ligne à l'adresse suivante : <https://services.haute-garonne.fr/> ou d'adresser votre courrier RAR à l'adresse suivante :

Département de Haute-Garonne, A l'attention du Délégué à la Protection des Données, 1 boulevard de la Marquette, 31090 TOULOUSE Cedex 9, par mail à contact-dpo@cd31.fr vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la CNIL (3, place Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris cedex ou www.cnil.fr)

